Date de mise en ligne : le 29 octobre 2026

Le PECQ

D2026-122

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Avenant au contrat de prestations de services GESCIME

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2194-2,

Vu la délibération n°26-3-1 du 1er avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, notamment la résiliation et l'application des pénalités, et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur :

- au seuil des procédures formalisées pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services
- à 1 500 000 € H.T pour les marchés et accords-cadres de travaux,

ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de signer un avenant au contrat de service de type « Saas » pour le droit d'usage et l'hébergement de l'application « GESCIME »,

Vu le projet d'avenant au contrat établi à cet effet,

DECIDE

De signer avec la société GESCIME, 190 rue Robert Castel, 29200 Brest, un avenant au contrat de service Saas pour l'accès à l'application GESCIME en mode « Saas » pour un montant annuel porté à 2272,00 € HT soit 2726,40 € TTC.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 19/10/2026

Le Maire

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Anne-Laure de BROSSES

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261019-D2026-122-AR
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Hôtel de ville 13 bis, quai Maurice Berteaux 78230 Le Pecq
Tél. : 01 30 61 21 21